# Vive le droit de recours ! Et si tous les enfants pouvaient faire valoir leurs droits ?

jeudi 7 avril 2016

Ce 7 avril 2016 entre en vigueur en France le troisième protocole additionnel à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), ratifié par l'État en janvier dernier.

Ce nouveau dispositif permettra à un·e enfant et aux adultes qui l'accompagnent de saisir une instance internationale en cas de violation de ses droits fondamentaux, facilitant ainsi l'application effective de la Convention. Le collectif AEDE se réjouit de cette belle avancée et s'engage à se mobiliser pour que les enfants et les jeunes s'en emparent.

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article1361